**No 7001**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2016-2017

**PROJET DE LOI**

**modifiant la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l’enseignement fondamental**

Afin d’investir durablement dans la qualité scolaire, le projet de loi sous rubrique vise à augmenter le nombre d’heures de formation continue à prester annuellement par le personnel enseignant. Il est notamment proposé de doubler ce volume et de passer, en conséquent, de huit à seize heures de formation continue annuelles.

Dans un souci de parallélisme, la tâche des chargés de cours, membres de la réserve des suppléants, est également adaptée.